

LE RAPPROCHEMENT MFP/FNMF VALIDÉ PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Une décision historique !

Les mutuelles MFP engagées

Face aux profondes transformations du secteur de la santé et de son environnement, la MFP s'est engagée dans un processus de réflexion avec les mutuelles de son tour de table. Double objectif : rassembler la famille mutualiste à la veille de la réforme de la protection sociale complémentaire dans la Fonction publique et toujours mieux protéger les agents publics.

Un vote décisif

Cette démarche vient de prendre un tournant historique, à l'occasion de son Assemblée générale qui s'est tenue ce jour et qui a validé à 96% le principe d'un rapprochement des structures MFP/FNMF effectif à horizon de juin 2024.

D'évidence, au-delà de la décision politique, cela engage des changements profonds qui vont être assumés avec responsabilité par les deux fédérations. Tous les sujets seront traités (gouvernance, métiers, RH, finances...) dans la continuité des travaux menés avec la FNMF depuis un an.

Au-delà de l'institution même MFP qui disparaîtra, c'est bien sa finalité et celle de l'identité Fonction publique qui seront préservées et amplifiées, légitimant ainsi tout le travail mené depuis des décennies.

La voix Fonction publique renforcée au sein de la Mutualité Française

Cette intégration de la MFP à la FNMF assurera une coopération plus forte entre les mutuelles de la Fonction publique et, de manière générale, renforcera la voix du mouvement mutualiste.

« Lorsque l'on se bat pour une couverture complémentaire complète des personnels publics, on se bat aussi pour une protection sociale de haut niveau en santé et prévoyance pour tous, bien au-delà de la seule sphère publique » rappelle Serge Bricet.

Les spécificités de la Fonction publique portent des sujets d'ordre sociétal qui concernent l'ensemble des français, comme en témoignent certains combats menés conjointement en faveur de la prise en charge de la perte d'autonomie ou encore contre le « label senior ».

« La force de la MFP est de les avoir révélés, celle de la FNMF demain sera de les poursuivre » ajoute le Président.

En perspective

D'un point de vue opérationnel, des questions restent en suspens, comme celle de la reprise du conventionnement hospitalier, activité non transférée à la FNMF. Le dossier est en cours d'expertise et des réponses devront être apportées par les acteurs mutualistes dans les prochains mois.

L'Assemblée générale de la FNMF se positionnera à son tour sur le rapprochement le 6 septembre prochain.